

NEOEN

Comité consultatif éolien #2

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,
Fresney-le-Puceux*

17 juin 2024



Compte-rendu du comité consultatif n°2

Le présent compte-rendu reprend la présentation projetée en réunion le 17 juin 2024 et les échanges entre les participants.

Les échanges entre les participants sont signalés par un cadre jaune orangé dans des slides titrées « compte rendu ».

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Liste des présents :

- Romain POSTEL – Riverain de Fresney-le-Puceux
- Etienne VERBRIGGHE – Riverain de Bretteville-sur-Laize
- Brahim BOUFROU – Association AREU
- Patrick HELIARD – Riverain de Fontenay-le-Marmion
- Jean-Marc et Marie-Jo FONTBONNE – Riverains de Fontenay-le-Marmion
- Céline SORTON – Riveraine de Castine-en-Plaine

- Baptiste ERNOULD – Chef de projets Neoen
- Thomas MUSELIER – Président de l'Agence Tact
- Daphnée SIMON – Consultante à l'Agence Tact

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Ce second comité consultatif s'inscrit dans la poursuite de la démarche de concertation engagée au printemps 2023 avec la rencontre des conseils municipaux des 5 communes concernées par le projet de parc éolien. Il constitue, avec le comité de suivi des élus, l'une des deux instances dédiées au dialogue local. Pour rappel, celui-ci est composé d'un panel de riverains identifiés pour leur proximité avec la zone d'étude et d'associations locales ayant un intérêt à échanger sur des questions liées au projet. Ce comité consultatif éolien est le deuxième du cycle de rencontre qui se tiendra jusqu'au dépôt du dossier en préfecture et au-delà si les échanges s'avèrent insuffisants pour répondre aux objectifs.

Cette seconde rencontre vise à poursuivre les échanges sur différentes thématiques parmi lesquelles le partage de la valeur, ainsi qu'à présenter les premiers résultats de études d'impacts et poursuivre le travail engagé sur la charte d'engagements.

Le comité consultatif éolien est introduit par Baptiste Ernould qui rappelle les raisons du report de ce second comité, initialement prévu le 13 mai 2024 et reporté en raison du retard pris par les bureaux d'études sur l'étude d'impacts. S'en suit un échange concernant le plus faible nombre de participants présents en comparaison du précédent comité. Suite à la remarque portant sur le délai de rappel de la tenue du comité, il est indiqué qu'une relance a été effectuée moins d'une semaine avant. Aussi, pour rappel, l'ensemble des échanges sont consignés dans les comptes-rendus annexés aux présentations et mis en ligne sur la plateforme d'information dédiée à la concertation.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

L'échange se poursuit sur la possibilité d'instaurer une inscription préalable afin d'identifier s'il est nécessaire de compléter la liste des participants pour avoir un panel plus complet de personnes qui participent à ce temps d'échange.

- Pour rappel, il est indiqué aux participants qu'à chaque comité sont invités l'ensemble de la liste initiale et pas seulement les personnes ayant participé au précédent comité.
- Aussi, il est rappelé aux participants que la liste des participants à ce comité a été définie avec l'aide des élus et sur la base des coordonnées de riverains suite au questionnaire distribué à l'été 2023.

Ordre du jour

Une synthèse sera réalisée et mise à disposition.

- ① Le partage de la valeur 15 min
 - ② Etude d'impact : volets Biodiversité et Paysage 30 min
 - ③ La charte d'engagements 1h
- Et après ? 5 min

+ Temps
d'échange

Compte-rendu du comité consultatif n°2

L'ordre du jour en trois parties est présenté. Un rappel est formulé sur le partage de la valeur, chapitre déjà présent lors du comité précédent, mais qui a dû être écourté par manque de temps. Comme convenu et comme mentionné dans le compte-rendu du comité consultatif n°1, cette partie est donc placée en début de présentation.

Plusieurs questions sont posées par les participants avant le début de la présentation.

Echanges avec les membres du comité consultatif avant la présentation du porteur de projet

Q? La charte d'engagements que vous évoquez, est-ce qu'elle sera soumise à un vote ? Car sinon je ne suis pas d'accord de prendre un engagement. Il faut que je puisse en parler avec les voisins présents. Pas question que je donne un accord à quoi que ce soit.

Q? Aujourd'hui et même plus largement avec la liste complète des participants, nous ne sommes pas assez pour représenter toutes les situations.

Q? Lors des ateliers avec la CCVOO nous étions plus que ça. Nous avons demandé une charte d'engagements par Amorce. Neoen ne fait pas partie de cette charte.

→ La charte d'engagements, aussi appelée dans d'autres projets « charte de bon voisinage », est un document à co-construire avec les acteurs du territoire. Il s'agit de consigner dans une charte un ensemble de propositions qui s'ajoutent aux obligations réglementaires auxquelles le développeur doit de toutes les manières se conformer. Pour rappel, cette charte peut être reprise dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du projet, devenant ainsi réglementaire.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

→ Il n'est en aucun cas demandé aux riverains de s'engager personnellement, mais de pouvoir, grâce au dialogue, faire émerger des propositions pour alimenter cette charte qui servira à améliorer la cohabitation avec le parc éolien.

Q? Que se passe-t-il avec ces engagements si Neoen disparaît dans quelques années ?

→ Un parc éolien est une société. C'est une entité qui reste même si elle est rachetée.

→ Une fois annexée à l'arrêté préfectoral, la charte d'engagements, qui devient obligatoire, est liée au parc éolien et non à la société d'exploitation. En cas de revente du parc, le nouvel acquéreur devra donc s'y conformer.

Q? C'est ce qui fait peur aux habitants. On a beau dialoguer avec vous, il y a une confiance qui n'est plus. Pour les personnes absentes du comité, il est difficile de suivre les échanges sur la base d'un compte-rendu. Le bruit qui circule et que l'on entend c'est : que se passe-t-il si Neoen se retire du projet du point de vue des propriétaires terriens ? C'est le flou, on manque d'informations.

→ Nous comprenons que beaucoup de questions se posent, c'est pourquoi, nous multiplions les temps d'échanges et déployons des moyens afin de pouvoir présenter les résultats d'études mais aussi répondre aux questions. Nous essayons de rendre accessible au maximum les informations, d'où la mise en ligne de la plateforme d'information.

→ Aussi, même si la date du dépôt est prévue dans les prochains temps, les échanges, eux, pourront continuer à se poursuivre, notamment pour consolider la charte d'engagements. En effet, la période d'instruction, qui va durer entre 1 an et deux ans, pourra être utilisée pour approfondir les échanges et préciser les besoins.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

- Concernant les baux signés avec les propriétaires, la réponse figure dans la question répondue précédemment : les baux sont liés au parc éolien et engagent la société exploitante. Si le parc est repris par une autre entreprise, les baux sont repris dans les mêmes conditions.
- Enfin, si des questions persistent, il est rappelé que Neoen reste accessible en permanence, et que les coordonnées (mail et téléphone) du porteur de projet figurent sur la plateforme d'information.

Q? Nombre de personnes parlent oralement mais n'osent pas appeler.

Concernant ce point, qui n'a pas pu être répondu pendant la présentation en raison du passage à la question suivante, deux apports sont indiqués :

Contributions post-présentation :

- Pour toute question ou besoin d'information, la plateforme d'information dispose d'un formulaire de contact écrit destiné au porteur de projet.
- Aussi, le rôle des membres des comités de suivi et consultatif peut permettre de relayer cette information afin de ne pas laisser des questionnements sans réponse.

Q? L'étude d'impacts c'est le socle de tout. Nous, en tant qu'association, nous avons réussi à contraindre un développeur à respecter ses engagements. Donnez-nous l'étude d'impacts afin que l'on puisse s'en saisir et travailler dessus. Pour nous, l'éolien est un milieu volatile. Cependant, nous faisons confiance aux services de l'Etat pour l'instruction des dossiers.

- Les études d'impacts ne sont pas terminées à ce jour. Une fois finalisées elles seront intégralement intégrées au dossier déposé en préfecture. S'en suit une période d'instruction au cours de laquelle des compléments peuvent être demandés par les services de l'Etat.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Avant la validation par les services instructeurs, les études peuvent donc être complétées, c'est pourquoi celles-ci ne sont pas communiquées publiquement en avance. Néanmoins, l'ensemble des études sera mis à disposition au public au moment de l'enquête publique.

Q? Quand l'arrêté est validé, combien de temps s'écoule avant la construction du parc éolien ?

→ Il s'écoule en principe entre 6 mois et 1 an entre l'autorisation préfectorale et le démarrage des travaux de construction. Plusieurs facteurs peuvent néanmoins jouer sur le calendrier, comme par exemple les recommandations du bureau d'études Biodiversité qui peuvent demander un décalage du chantier pour respecter les sensibilités de certaines espèces.

Q? Est-ce que les recours sont suspensifs ?

→ Les travaux ne peuvent en effet pas commencer tant que l'ensemble des recours n'est pas purgé.

Q? Que se passe-t-il si les éoliennes déposées ne sont plus à la norme 4 ans après au moment de la construction ?

→ Le retour d'expérience indique qu'il est peu probable que les éoliennes telles qu'envisagées (180 m) ne soient plus à la norme dans les années à venir.

Sur ce point, il est précisé par une participante qu'il a été demandé, lors des ateliers avec la CCVOO, que les hauteurs n'évoluent pas, dans le cas où un projet verrait le jour, suivi d'un repowering.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Ce temps d'échange est conclu par une autre remarque formulée en ces termes : « Les gens ont acheté dans le péri-urbain pour être tranquilles. Lorsqu'il y a des risques de nuisances, le projet ne pourra être accepté par les riverains que s'il garantit le bien-être. S'il y a des contraintes pour la faune, la flore et les riverains, c'est légitime d'être contre. »

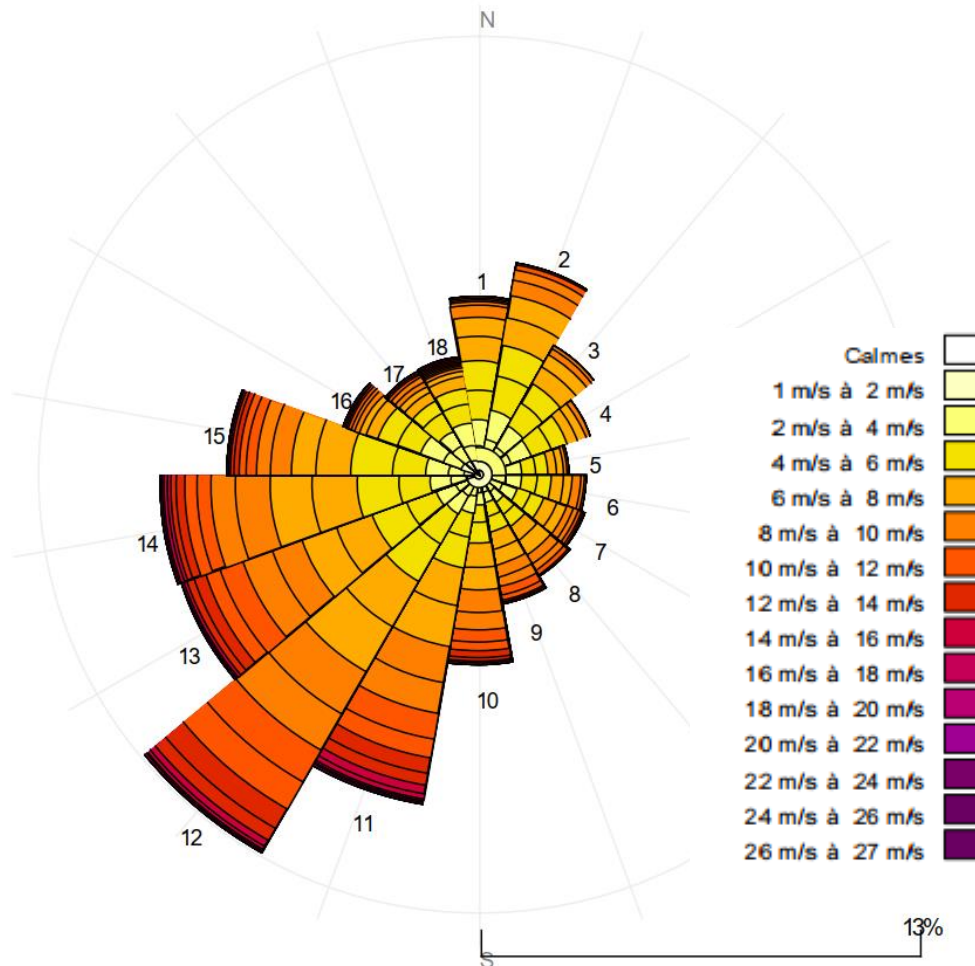
→ Sur ce point, il est rappelé par l'équipe du projet que la charte d'engagements est justement proposée pour consigner des propositions qui vont dans le sens du respect du cadre de vie.

En complément de ces premiers échanges, un questionnement portant sur le retrait du mat de mesure est énoncé.

Contribution post-présentation : Le mat de mesure, qui était implanté sur la commune de Fresney-le-Puceux, a été retiré le 29 avril 2024. Pendant les 2,5 années où il a été en service, il a enregistré des données sur les vitesses de vent et sur les chiroptères (chauves-souris). Ces données servent à vérifier le gisement en vent, à justifier l'intérêt du projet auprès des financeurs (banques) et à nourrir l'étude d'impacts sur le volet biodiversité. Ces données ont notamment permis de construire la rose des vents, présentée dans différents documents auprès des élus, et ajoutée au présent compte-rendu (cf page suivante).

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Rose des vents mesurés sur la zone d'étude



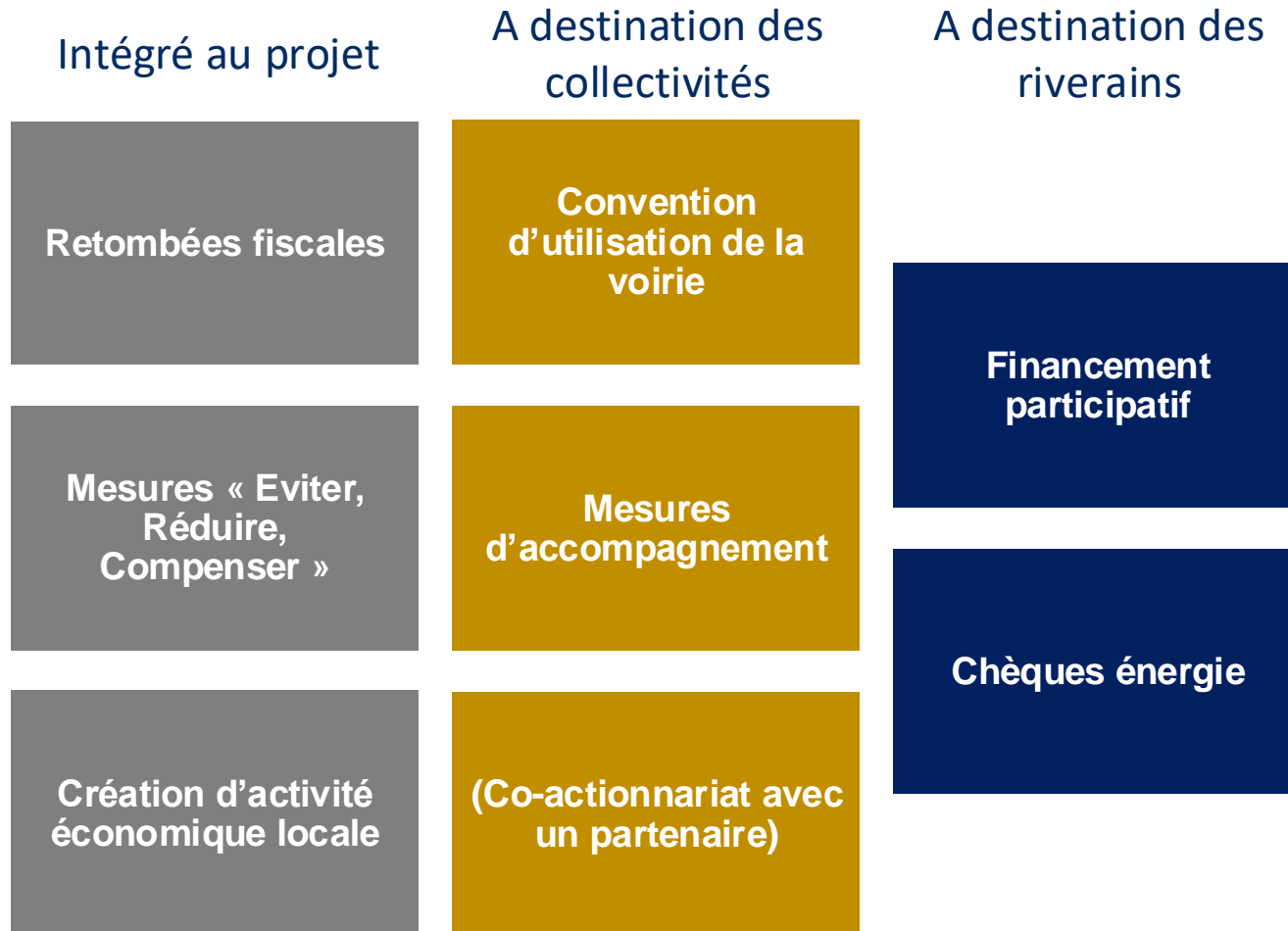
La vitesse moyenne du vent mesurée à 100m de haut est de 6,89 m/s.

1



Le partage de la valeur

Différents leviers de partage de la valeur



Exemples de retombées fiscales du projet

	Pour 5 éoliennes de 5 MW
Commune de Fontenay-le-Marmion	20 400 € / an
Commune de Fresney-le-Puceux	9 400 € / an
Commune de Cintheaux	18 800 € / an
Communauté de communes Cingal-Suisse Normande	66 100 € / an
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	43 900 € / an
Département du Calvados	61 200 € / an

Estimations basées sur le modèle fiscal 2022 des communes de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux et des communautés de communes de Cingal-Suisse Normande et de Vallées de l'Orne et de l'Odon, et sur la Loi de finances 2022

Les estimations présentées dans le tableau ci-dessous ne sont données qu'à titre strictement informatif car elles dépendent d'hypothèses technico-économiques et ne prennent pas en compte les éventuelles évolutions de la Loi de finances et de la réglementation fiscale.

Mesures « Eviter, Réduire, Compenser »

→ Mesures ERC

Ces mesures sont définies par Neoen en partenariat avec les bureaux d'études et les acteurs locaux, dans le cadre de l'étude d'impact environnementale du projet, et bénéficieront directement au territoire.

- Reboisement compensateur lié au défrichement ;
- Plantation de haies paysagères d'espèces locales ;
- Enfouissement de lignes électriques...

Exemples de mesures « Eviter, Réduire, Compenser »



Installation de nichoirs à
Chauve-souris

Sur les bâtiments publics de la
commune du parc Ailes de Foulzy



1,5 Ha

Création d'une zone humide
de 2x la surface impactée

Madon-Moselle

Création d'activité économique locale

Lors du développement et de la construction du parc éolien, Neoen s'engage à faire appel à des acteurs locaux de manière :

- **directe (restauration, logement, études, etc.) ;**
- **indirecte (terrassament, raccordement inter-éolienne, etc.).**

Dans le cadre du développement et de la construction du parc éolien, Neoen fait appel à des sous-traitants locaux et dynamise l'activité économique du territoire



3

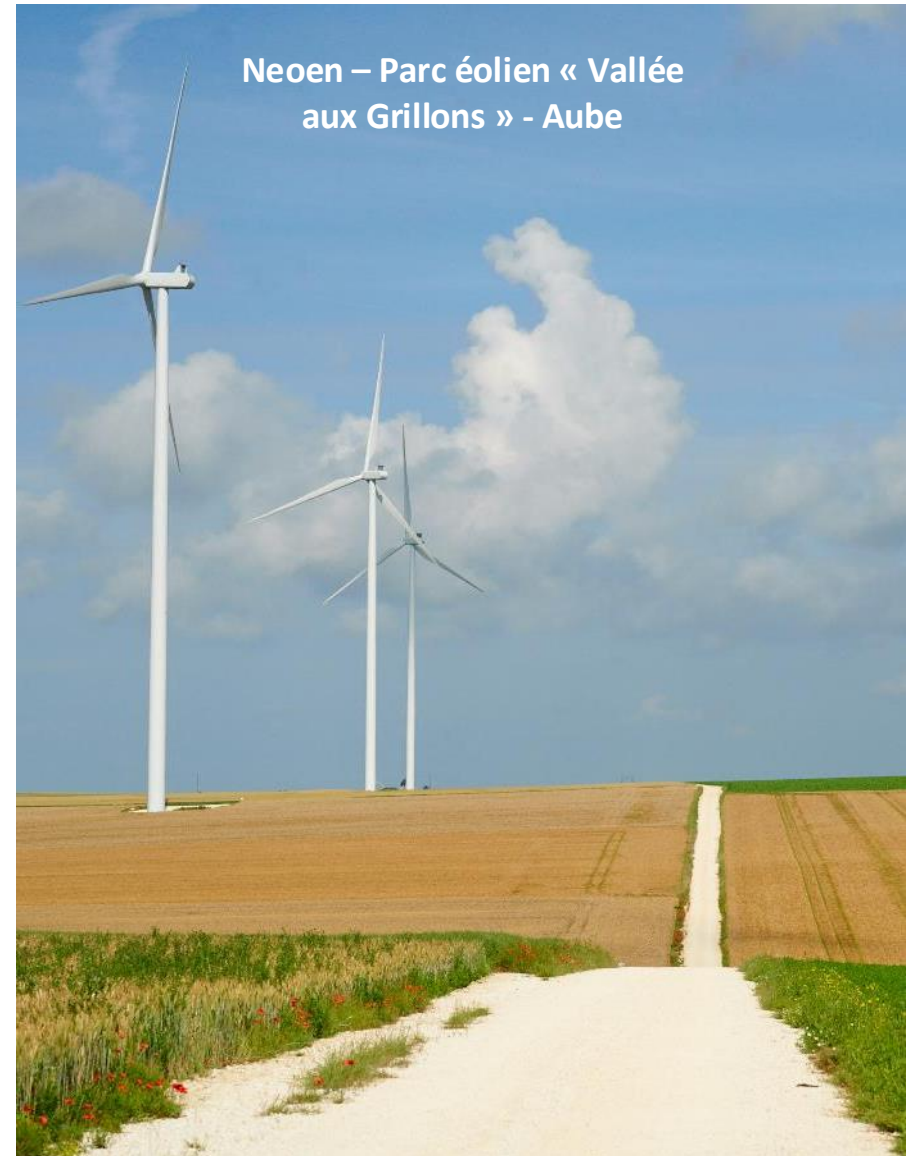
Contrats d'entretien avec des associations d'insertion

Madon-Moselle, Ailes de Foulzy, Les granges



Convention d'utilisation de la voirie et mesures ERC

**Mise en place d'une convention d'utilisation
des chemins communaux avec les mairies
concernées**



Les mesures d'accompagnement

Obligatoire depuis la loi d'accélération des ENR de 2023 qui comporte un chapitre « Partage de la Valeur », Neoen a depuis longtemps une démarche volontaire globale de transition énergétique.

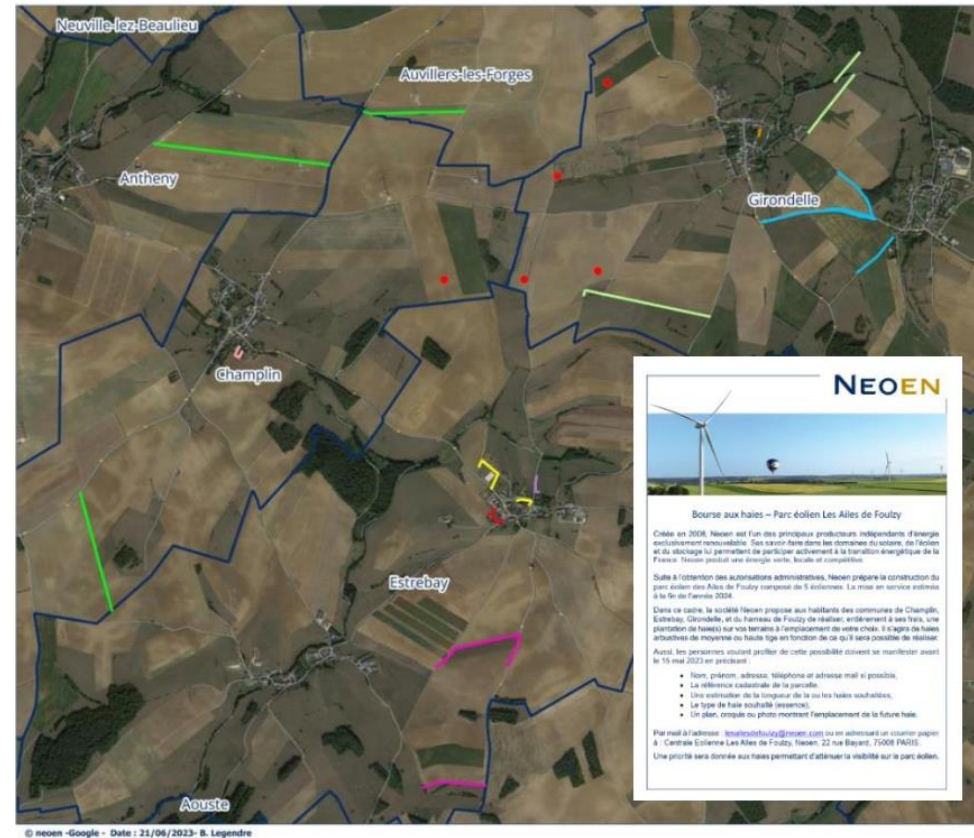
A l'occasion de la réalisation de tous ses projets d'énergie renouvelable, Neoen souhaite valoriser des projets de territoire en partenariat avec les collectivités concernées, parallèlement à la réalisation de ses propres projets.

À ce titre, Neoen a décidé de créer des dotations destinées à financer la réalisation de projets de territoire sobres en énergie et respectueux de la biodiversité initiée par des collectivités ou des associations locales reconnues, œuvrant pour le développement durable dans leur localité.

Comme par exemple:

- Bourse aux haies
- Sentier pédagogique
- Toiture solaire
- Rénovation de bâtiments communaux
- Actions en faveur de la biodiversité
- Mobilité verte

L'enveloppe proposée par Neoen est en discussion avec les élus au sein du comité de suivi



Exemple de mesure d'accompagnement

La bourse aux haies d'ailes de Foulzy

Le contexte

Dans le cadre des mesures d'atténuation des impacts du projet éolien d'Ailes de Foulzy (Ardennes), Neoen s'est engagé à mettre en place **une mesure de compensation** : la réalisation **d'une bourse aux haies d'essences locales dans les communes limitrophes** au parc. Un véritable succès avec plus de 8800 mètres linéaires de haies.

Une consultation élargie auprès la population locale sur la base d'un appel à volontaire



Distribution de tracts dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire

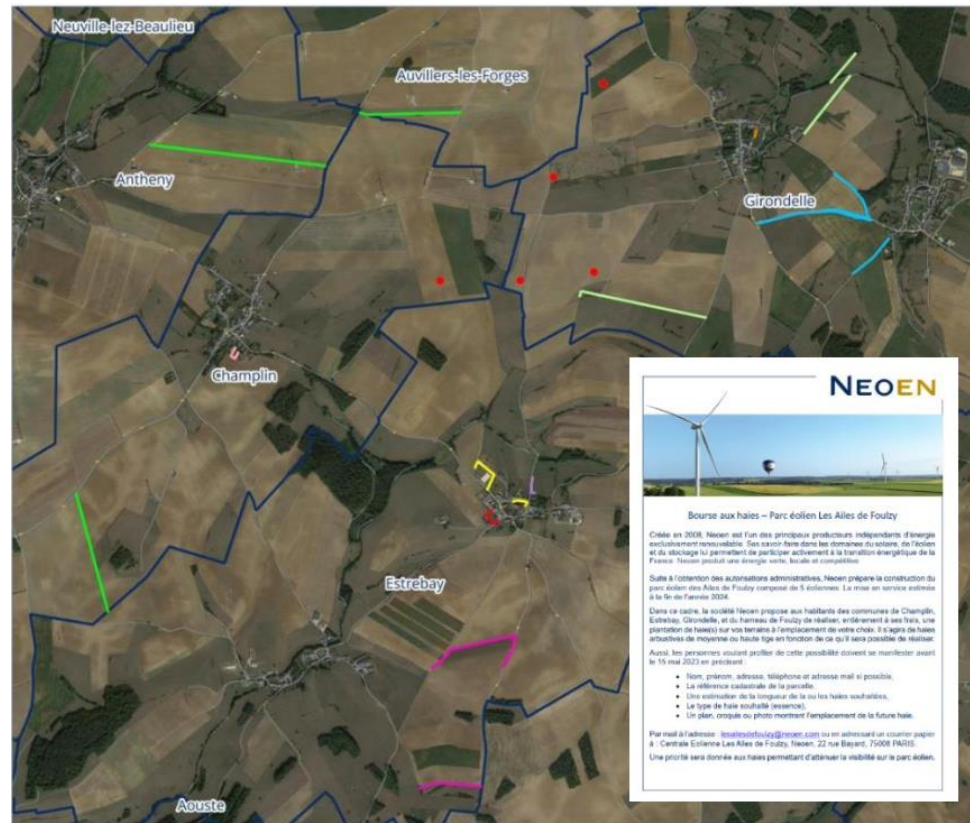


Publication d'un encart dans certains journaux communaux



8 800 m

Linéaires de haies, à la fois autour des habitations et dans les champs générant...



DES RETOMBÉES LOCALES



Protection des cultures agricoles contre des vents dominants



Régulation de l'écoulement des eaux pluviales



Abris pour la biodiversité

Exemple de mesure d'accompagnement

La rénovation de l'église Saint-Loup

Le contexte

Dans le cadre du projet éolien Les Champs d'Amour, Neoen a créé une dotation dédiée à financer la restauration de l'Église Saint-Loup : un monument historique classé situé sur la commune de Meunet-sur-Vatan dans l'Indre.



En concertation avec la commune et les habitants du territoire, des préoccupations ont émergé autour de :



La nécessité de restaurer l'Église (intérieure et extérieure)



Une démarche bloquée à cause d'un manque de financement



Neoen a créé une dotation dédiée à **financer des travaux de rénovation de l'électricité et de chauffage** générant...

DES RETOMBÉES LOCALES



Participation à l'efficacité énergétique locale



La protection du patrimoine




Exemple de mesure d'accompagnement

La rénovation de l'école à Jonchery

Le contexte

Dans le cadre du projet éolien de Pays Chaumontais, Neoen a créé une dotation dédiée à financer la rénovation paysagère et thermique de l'école de la commune de Jonchery.

La concertation avec la commune et les habitants du territoire a permis de faire émerger des préoccupations autour de l'école élémentaire :

-  Des pertes énergétiques et thermiques conséquentes
-  La rénovation extérieure nécessaire
-  Une démarche bloquée à cause d'un manque de financement



Avant

Neoen a créé une dotation dédiée à financer des travaux de rénovation de l'école et du bâtiment communal.

DES RETOMBÉES LOCALES



Participation à l'efficacité énergétique locale



La rénovation des bâtiments publics

Le chèque énergie

Dispositif de dons effectués aux ménages ayant leur résidence principale sur le territoire des communes concernées. Le don correspond à un montant fixé par an et par foyer, sur une durée et un périmètre défini.



Il n'y a pas de fiscalité particulière pour ces chèques énergie, ils ne seront pas soumis aux cotisations sociales, ni pris en compte pour la détermination du revenu imposable des bénéficiaires. Les chèques ainsi distribués n'auront aucune conséquence fiscale pour les bénéficiaires.

Le financement participatif

Forme de financement alternatif, il permet à des particuliers de contribuer financièrement à un projet par le biais d'une plateforme en ligne.

Types de conditions préférentielles :

- Ouverture exclusive pour les périmètres géographiques identifiés
- Possibilité de proposer des taux d'intérêt bonifiés
- Possibilité d'investir des montants plus élevés en fonction des périmètres



■ Guingamp Paimpol Agglomération
■ Département des Côtes-d'Armor
■ Région Bretagne

XX %

Pour les habitants de Bretagne,
montant max XXXX €

XX %

Pour les habitants des Côtes d'Armor,
montant max XXXX €

XX %

Pour les habitants de Guingamp Paimpol Agglomération,
montant max XXXX €

Le financement participatif



La centrale photovoltaïque de Corbas 1



2018

Année de construction



6,3 ha

Superficie totale



8,53 MWc

Puissance installée



COLLECTÉS

364 500 €



OBLIGATAIRES



80



OBJECTIF

364 500 €



JOURS RESTANTS

Terminé



TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL

6 %



MONTANT MAXIMUM PAR OBLIGATAIRE

Pas de limite



ÉCHÉANCE

4 ans



REMBOURSEMENT DU CAPITAL

In Fine

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Le chapitre consacré au partage de la valeur est introduit par les différents leviers qui existent, qu'ils soient intégrés au projet, à destination des collectivités ou à destination des riverains. Les dispositifs sont détaillés et agrémentés d'exemples concrets ayant été mis en œuvre par Neoen sur d'autres parcs éoliens.

Aussi, concernant les mesures d'accompagnement, il est précisé que depuis le décret de mars 2023 relatif à l'accélération de la production d'énergie renouvelables, une enveloppe budgétaire est désormais prévue pour accompagner des projets fléchés par la commune allant dans le sens du développement durable (rénovation énergétique, enfouissement de lignes, bourse aux haies...). Cette mesure était néanmoins déjà proposée par Neoen pour l'ensemble de ses projets.

Echanges avec les membres du comité consultatif suite à la présentation du porteur de projet

Q? Pourquoi est-ce que Cingal-Suisse Normande a plus de retombées que la CCVOO ?

→ La communauté de communes de Cingal-Suisse Normande est concernée par une éolienne de plus que la CCVOO (trois contre deux). C'est cette différence qui se traduit dans les chiffres qui sont présentés.

Une remarque est ajoutée suite à cette question : « Il faudrait des conseillers présents pour nous dire si réellement le versement de ces sommes arrivent à la commune. J'étais présente au vote du budget de la commune, ce ne sont pas rien ces chiffres pour une commune. »

Q? C'est le flou, est-ce que l'on connaît, par rapport à la hauteur des mats, la profondeur des fondations ? Et aussi l'impact sur la nappe phréatique au vu des tonnes de béton injectés ?

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Cette question, qui n'a pas pu être répondu lors du temps d'échange, donne lieu à la contribution suivante :

Contribution post-présentation :

- La profondeur des fondations pour des éoliennes de 180 m sera au maximum de 4m pour 550m³ de béton environ. Il s'agit d'une valeur majorante.
- Concernant la nappe phréatique, le porteur de projet n'a pas encore d'éléments à apporter sur ce sujet car l'enjeu est en cours de qualification.

Q? Dans quel département se trouve la commune de Foulzy pour laquelle vous citez un exemple ?

- La commune de Foulzy est située dans le département des Ardennes en région Grand Est.

Le commentaire suivant est énoncé en lien avec la réponse apportée par Neoen : « On préfèrerait avoir des exemples plus proches de nous. »

Q? Est-ce que les 9km de haies qui sont cités en exemple pour Foulzy viennent en plus de ce qui est demandé par les bureaux d'études Biodiversité ?

- En effet, il existe deux cas de figure concernant la mesure de plantation de haies. Soit la mesure est proposée par le bureau d'étude Biodiversité dans la séquence « Eviter, Réduire et Compenser » et s'applique donc nécessairement, soit elle n'est pas demandée par les bureaux d'études mais proposée aux riverains en mesure d'accompagnement. Ce second cas de figure est par exemple proposé dans des territoires qui présentent peu ou pas de haies et qui n'ont donc pas nécessité de défrichement. De ce fait, cette proposition est complémentaire et n'entre pas dans la séquence ERC.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Q? L'exemple que vous présentez avec l'église c'est bien pour le patrimoine, mais on ne vit pas dans une église. Ce serait plutôt une aide pour la rénovation de logements qui serait plus utile. Cela bénéficierait à des gens qui en ont besoin.

- Il s'agit d'exemples variés pris pour illustrer différentes mesures possibles en lien avec l'utilisation de l'enveloppe budgétaire qui accompagne le projet éolien. L'exemple qui avait suivi portait notamment sur la rénovation énergétique d'une école.
- Les échanges qui ont lieu au sein de cette instance ainsi que lors des comités de suivi sont justement faits pour affiner les besoins en fonction du territoire et de ce qui est pertinent localement.

Q? Il serait pertinent de créer un comité de suivi pour l'après dépôt de manière à former et sensibiliser les habitants, signaler les impacts... Dans ce comité pourraient figurer les habitants, les associations locales, l'exploitant et la DREAL. Je pense que cette approche pourrait être bénéfique dans la durée, cela permet un bon voisinage. Par exemple, nous avons fait un cahier d'engagements avec l'usine Derichebourg. En tant qu'association nous apportons une vision extérieure, nous sommes aussi lanceurs d'alerte. On défend la qualité de vie des riverains.

- Cette proposition correspond parfaitement à ce qui pourrait être inscrit dans la charte d'engagements. La constitution d'un comité de suivi est une démarche courante pour accompagner ce type de projet et pour suivre la bonne application des engagements par l'exploitant.
- L'exemple est pris du parc éolien de Largeasse dans les Deux-Sèvres, également mené par Neoen et accompagné par l'Agence Tact, qui dispose d'un comité de suivi qui se réunit à différentes échéances tout au long de la période d'exploitation (1an après, 3 après puis 5 ans après et tous les 5 ans ensuite).

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Q? Concernant les mesures d'accompagnement, elles sont à destination des collectivités, pas pour les riverains ?

→ Les mesures d'accompagnement sont discutées avec les élus des communes concernées. Elles sont destinées à soutenir et accompagner des projets ciblés qui répondent à des besoins localement et qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Néanmoins, dans le cas de l'exemple de la bourse aux haies, cette mesure est directement destinée aux riverains. En ce sens, les mesures d'accompagnement peuvent répondre à plusieurs échelles de besoins : collectifs et individuels.

Q? Concernant le financement participatif, moi je veux bien participer pour des projets comme celui présenté (ombrelles photovoltaïques sur parking), mais pas pour votre parc qui génère trop d'impacts.

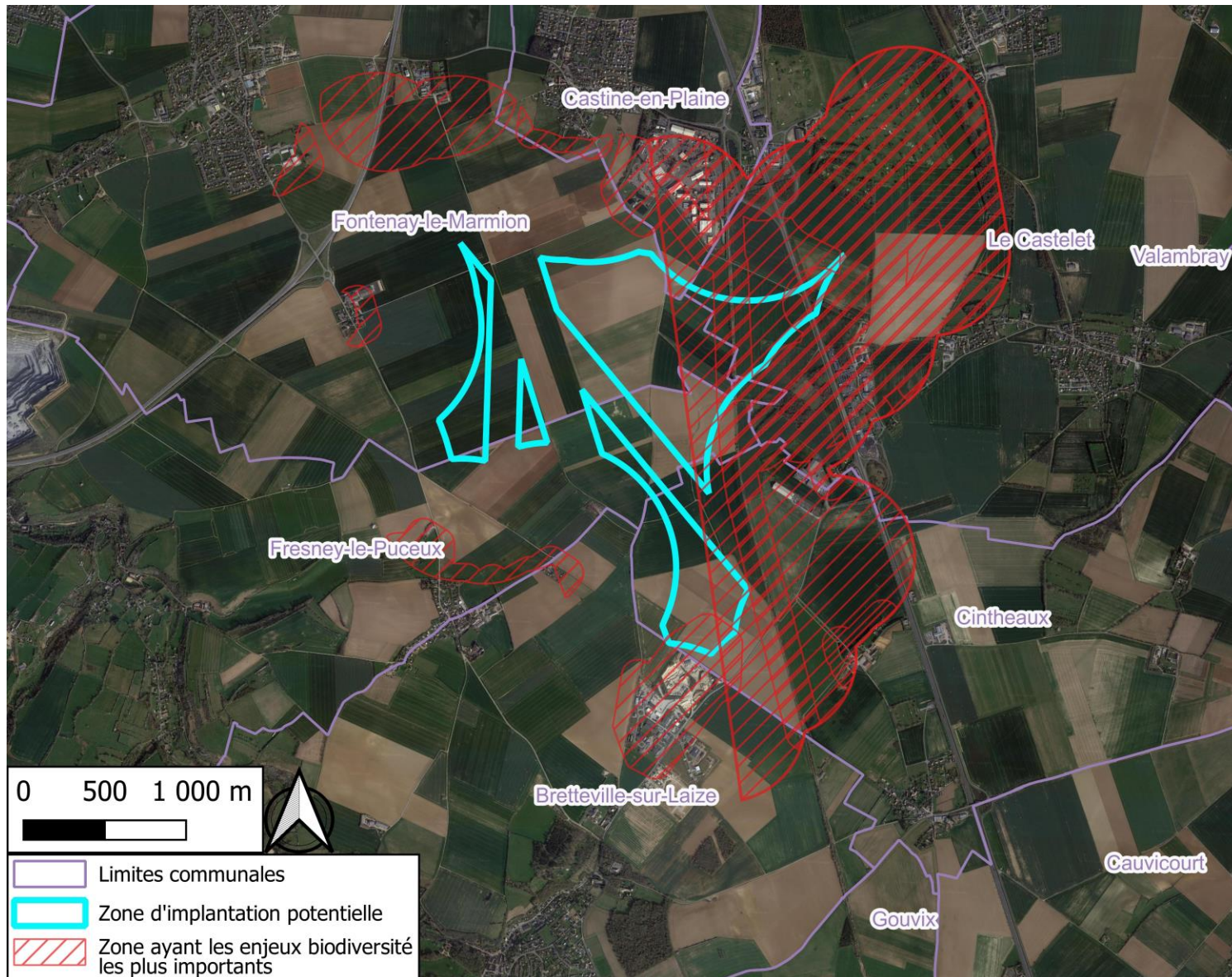
→ Les éléments qui sont illustrés dans les slides sont des exemples mis en œuvre sur d'autres projets. Ils servent à montrer la diversité des mesures qui existent pour alimenter la réflexion et ainsi nourrir vos propositions en fonction de vos besoins.

2



Etude d'impact : Volets Biodiversité & Paysage

Volet Biodiversité – Rappel des secteurs à enjeux



Rappels sur le vocabulaire des études

Zoom sur les notions principales

EFFETS

L'effet décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement, indépendamment du territoire ou de l'habitat

→ **Indépendant du territoire ou de l'habitat**



IMPACTS

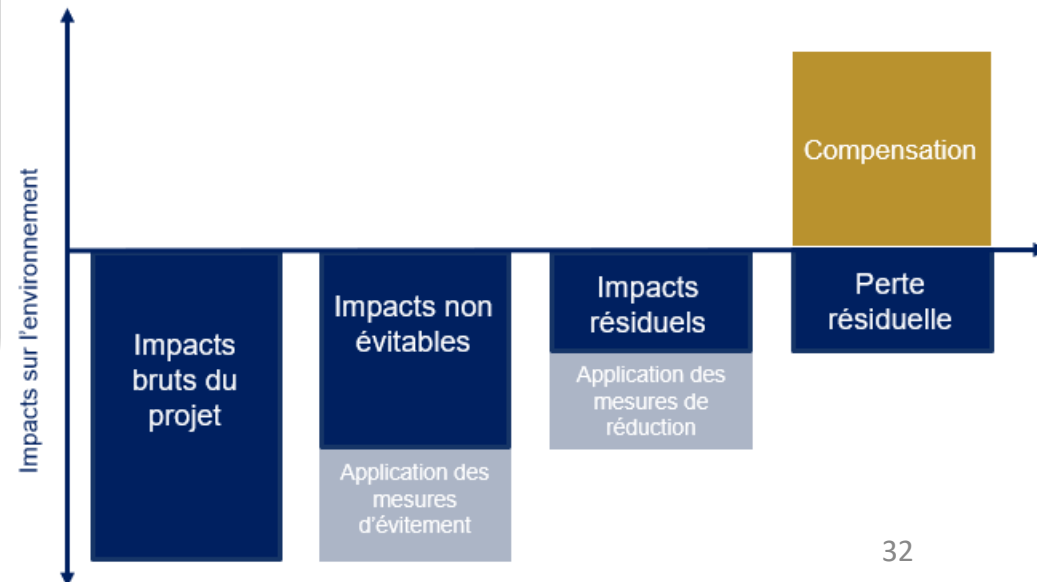
L'impact représente la transposition de cette conséquence du projet sur une échelle de valeurs. Il peut donc être défini comme le croisement entre l'effet et la sensibilité du territoire ou de la composante touchée.

→ **Lié au projet**

IMPACTS BRUT ET RESIDUELS

- Les impacts brut correspondent aux premiers résultats de l'étude d'impact, sans prendre en compte les mesures « Eviter, Réduire, Compenser » mise en place
- Les impacts résiduels, à l'inverse, prennent en compte l'ensemble des mesures mises en place pour réduire l'impact du projet.


Un impact résiduel significatif nécessitera la mise en place de mesures de compensation



Volet Biodiversité – Effets directs et indirects

L'implantation d'un parc éolien génère des effets directs et indirects sur la faune et la flore

En phase travaux et démantèlement

- Création et renforcement des pistes donnant accès aux éoliennes
 - Création des plateformes
 - Mise en œuvre du raccordement
 - Mise en place du poste de livraison et des fondations des éoliennes
 - Installation de la base vie et des zones de stockage
- 
- Dégagement d'emprise
 - Imperméabilisation de sol
 - Circulation d'engins
 - Création de zones de stockage
 - Création de piège pour la petite faune

En phase d'exploitation

Avifaune

- Perte d'habitats (disponibilités, effarouchement)
- Destruction d'individus par collision
- Perturbation d'individus par effet barrière

Chiroptères

- Perte d'habitats
- Destruction d'individus (par collision ou barotraumatisme)

Autres groupes faunistiques, flore et habitats

Aucun effet est attendu sur les amphibiens, reptiles, insectes, mammifères (hors chiroptères), flore et habitats

Volet Biodiversité – Evaluation des impacts bruts du projet

Groupe	Effet	Evaluation de l'impact	Impact brut	Mesures ER proposées
Avifaune	Destruction et perte d'habitats	<ul style="list-style-type: none"> Présence de nombreux habitats de report Emprise au sol relativement limitée (>0,4%) 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <u>Evitement</u> : Exclusion des zones à enjeux
	Destruction d'individus en phase construction	<ul style="list-style-type: none"> Risque de destruction si le défrichage de haies s'avère nécessaire Risque de destruction de juvéniles lors des opérations de génie civil 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <u>Evitement</u> : aucun défrichage de haies n'est prévu <u>Evitement</u> : respect du calendrier de sensibilité des espèces, limitation des emprises chantier
	Destruction d'individus par collision (axes migratoires et oiseaux de passage)	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les éoliennes sont susceptibles d'engendrer un risque de collisions avec les laridés, plus à risque le matin et le soir. 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <u>Evitement</u> : implantation dans le sens de déplacement pour éviter l'effet barrière <u>Evitement</u> : implantation en dehors du couloir identifié <u>Réduction</u> : bridage 3h le matin et 3h le soir
	Destruction d'individus par collision (déplacement locaux)	<ul style="list-style-type: none"> Rapaces et passereaux vulnérables à l'éolien Laridés en période de labours 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <u>Evitement</u> : Eloignement des zones de nidification <u>Evitement</u> : garde au sol d'au moins 30m <u>Réduction</u> : bridage pendant les moissons et labours <u>Réduction</u> : calfeutrage des éoliennes
	Perturbation des espèces	<ul style="list-style-type: none"> Effarouchement Effet barrière 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <u>Evitement</u> : Eloignement des zones de nidification <u>Evitement</u> : implantation dans le sens des axes de déplacement

Volet Biodiversité – Evaluation des impacts bruts du projet

Groupe	Effet	Evaluation de l'impact	Impact brut	Mesures ER proposées
Chiroptères	Destruction et perte d'habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Terres cultivées d'intérêts faibles pour l'habitat • Utilisation pour la chasse 	Très Faible à Faible	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Evitement</u> : respect du calendrier de sensibilité des espèces, évitement du travail de nuit, limitation des nuisances lumineuses
	Destruction d'individus par collision (axes migratoires et oiseaux de passage)	<ul style="list-style-type: none"> • Des espèces peu fréquentes mais avec une sensibilité très forte • Présence de la pipistrelle commune 	Moyen à Fort	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Evitement</u> : Eloignement des structures boisées • <u>Réduction</u> : Bridage conditionnel ou algorithmique • <u>Réduction</u> : restriction de l'éclairage • <u>Réduction</u> : hermétisation de la nacelle
Autres groupes faunistiques	Perturbation ou destruction d'individus	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'effets attendus en phase chantier • Pas d'effet attendu en phase d'exploitation 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Evitement</u> : Respect du calendrier de sensibilité des espèces, limitation des emprises chantier et des nuisances lumineuses • <u>Evitement</u> : adaptation des modalités de circulation des engins
Flore et habitats	Destruction d'habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Zone agricole 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Evitement</u> : Non implantation sur l'ancienne voie ferrée

En compléments des mesures d'Evitement et de Réduction proposées, des suivis de mortalité sur l'avifaune et des suivis spécifiques aux Laridés et aux busards seront mis en place

Afin de compenser les éventuels impacts résiduels significatifs, il pourrait être proposé la mise en place d'un conventionnement avec une association naturaliste afin de protéger les nids de busards, voire également le goéland argenté

Volet Paysage – Les premiers photomontages

La localisation des points de vue est proposée par le paysagiste à l'issue de l'analyse de l'état actuel du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à sensibilités paysagères et patrimoniales.

Les points de vue sont positionnés de manière à optimiser les visibilitées du projet étudié, afin de présenter les secteurs où les vues sont les plus impactantes.

Ainsi, les photomontages illustrent les impacts les plus importants et sont de ce fait souvent maximisant.

Les planches suivantes comprennent une frise de trois clichés de l'état initial et une frise avec le projet.

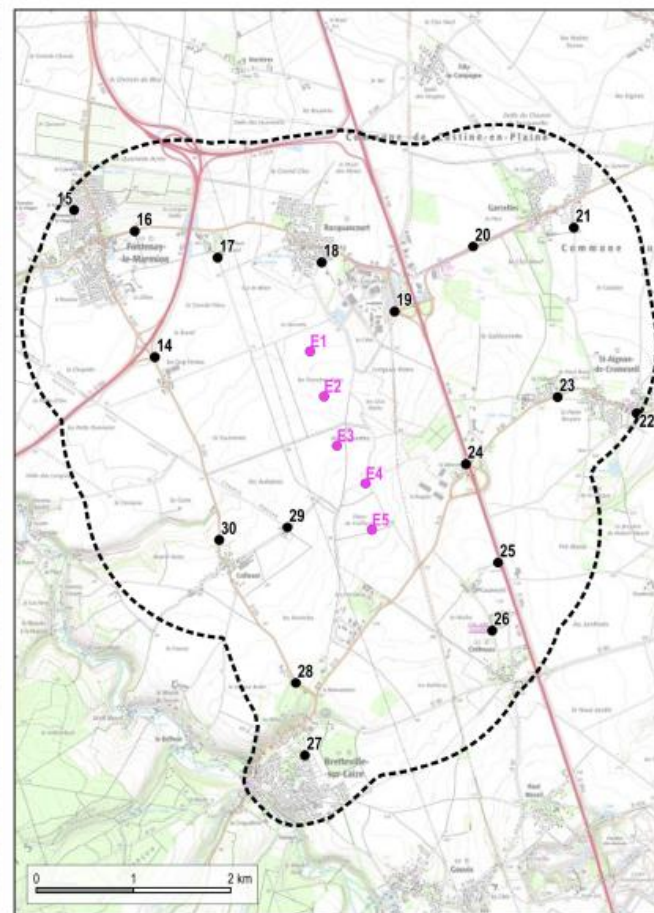
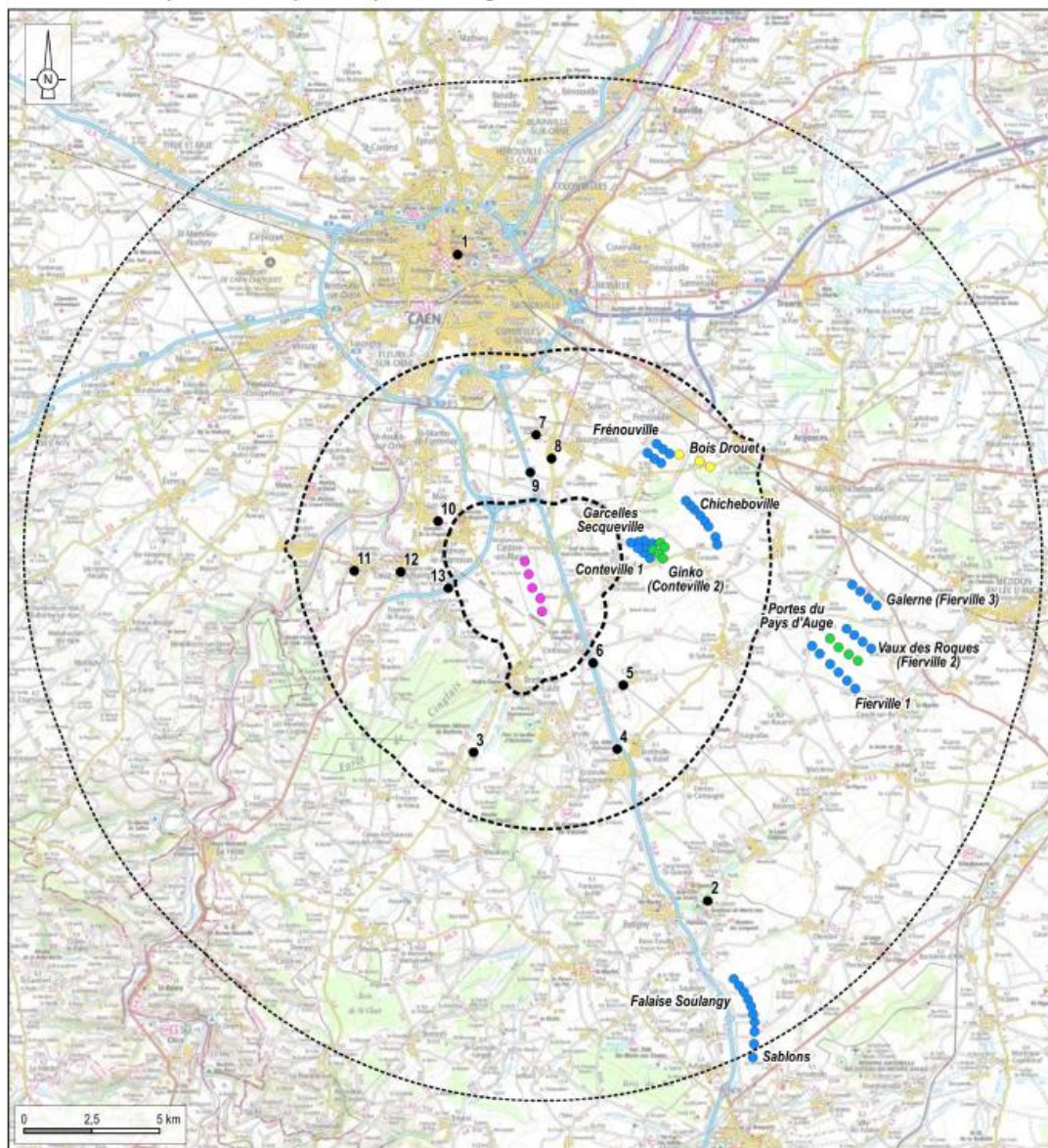
Précision post-présentation :

La liste des photomontages est définie par le ou la paysagiste à la suite d'une visite de terrain et de la rédaction de l'état initial. En lien avec les recommandations du guide éolien, un nombre de photomontages est défini. Il est plus ou moins important selon les enjeux qui s'inscrivent dans le périmètre (présence de monuments historique, relief, urbanisation...). Plusieurs critères sont utilisés pour définir ces photomontages, dont l'objectif est de mettre en avant les visibilitées sur le projet. Les points sélectionnés sont donc choisis pour leur représentativité de plusieurs thématiques (axes de communication, urbanisation, tourisme...). Néanmoins, ce nombre de point ne peut en aucun cas représenter toutes les situations.

Aussi, les photomontages sont réalisés par des photomoteurs avec un matériel spécifique et en suivant des critères de réalisation spécifiques. Ces clichés ne peuvent pas être pris par des personnes externes qui n'auraient pas suivi cette méthodologie.

Volet Paysage – Les premiers photomontages

Localisation des prises de vue pour les photomontages



Aires d'étude

- Implantation
- ⬜ Aire d'étude immédiate (1,5 km)
- ⬜ Aire d'étude rapprochée (7 km)
- ⬜ Aire d'étude éloignée (17 km)

Photomontages

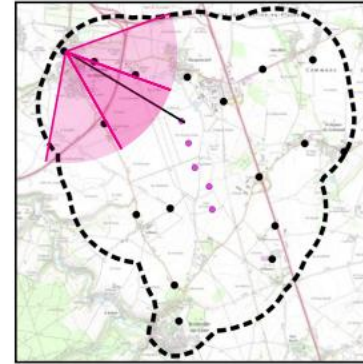
- Localisation des prises de vue

Contexte éolien

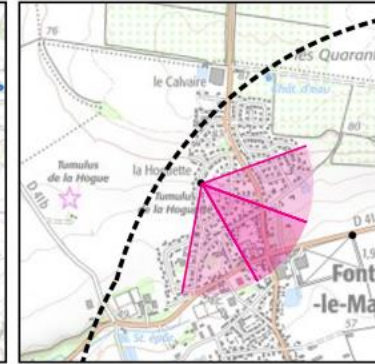
- Parc en exploitation
- Projet autorisé
- Projet en instruction

Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis la rue du Tumulus à Fontenay-le-Marmion



Localisation dans l'AEL et trait de coupe



Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial

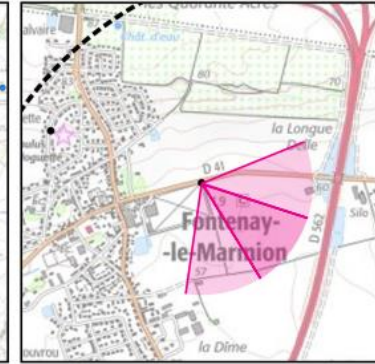
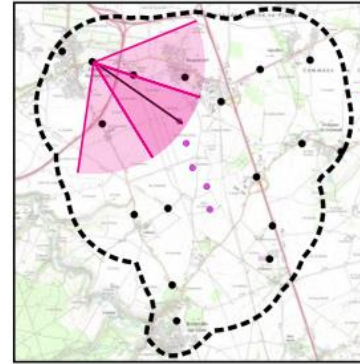


Etat projeté



Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis la D41 en sortie est de Fontenay-le-Marmion



Localisation dans l'AEL et trait de coupe

Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial

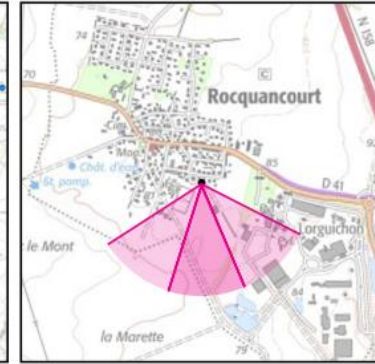
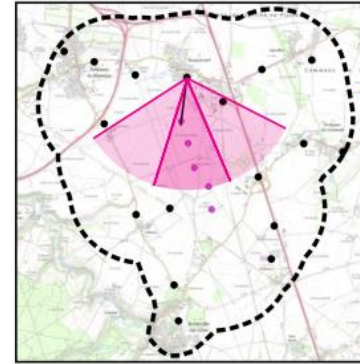


Etat projeté



Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis la rue du stade à Rocquancourt



Localisation dans l'AEI et trait de coupe

Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial

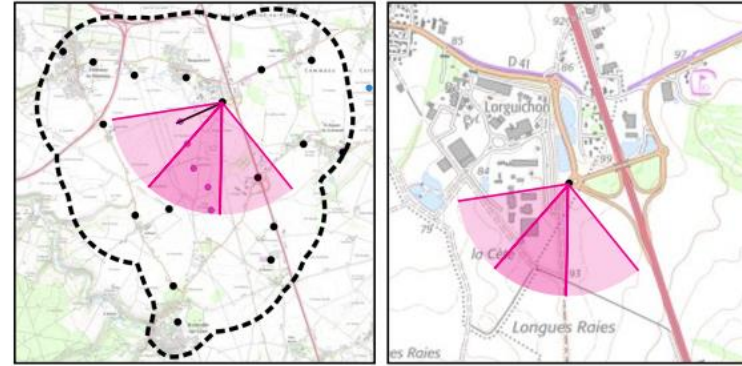


Etat projeté



Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis la bretelle d'accès à la N158 au sud de Lorguichon



Localisation dans l'AEL et trait de coupe

Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial

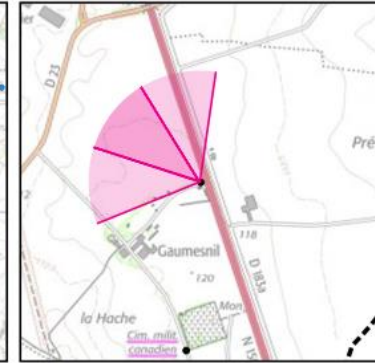
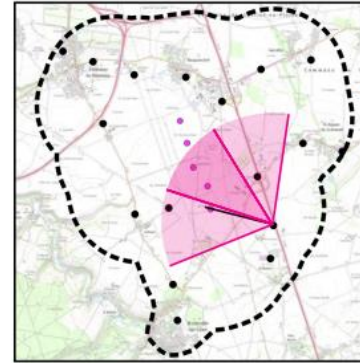


Etat projeté



Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis la bretelle d'accès à la N158 au sud de Lorguichon



Localisation dans l'AEI et trait de coupe

Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial

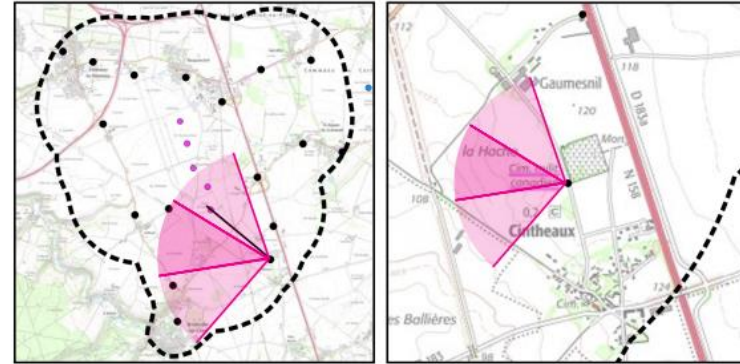


Etat projeté



Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis le cimetière militaire canadien



Localisation dans l'AEI et trait de coupe

Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial



Etat projeté



Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis la rue des pommiers à Bretteville-sur-Laize



Localisation dans l'AEL et trait de coupe

Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial

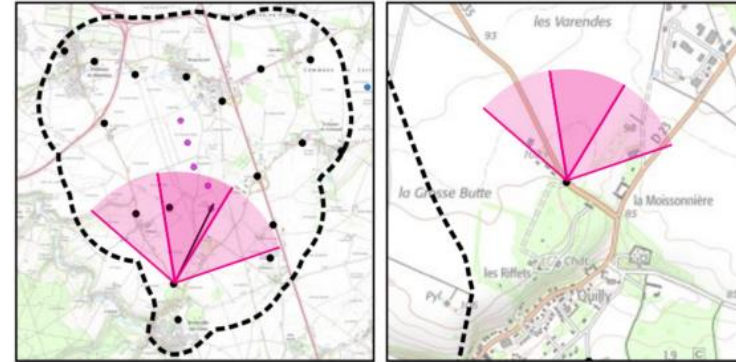


Etat projeté



Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis la D235 à l'ouest de la Moissonnière



Localisation dans l'AEI et trait de coupe

Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial

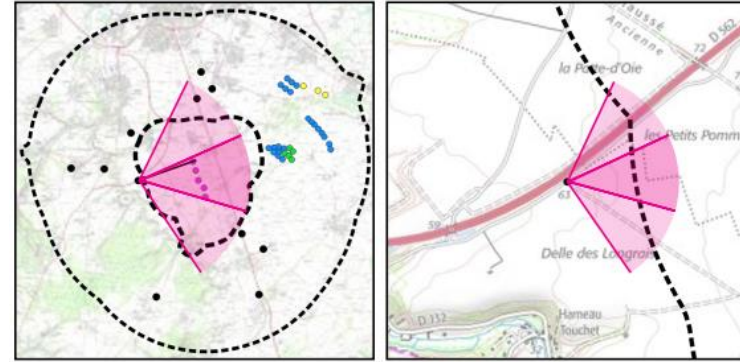


Etat projeté



Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis la D562 au nord-est de Fresney-le-Puceux



Localisation dans l'AEI et trait de coupe

Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial

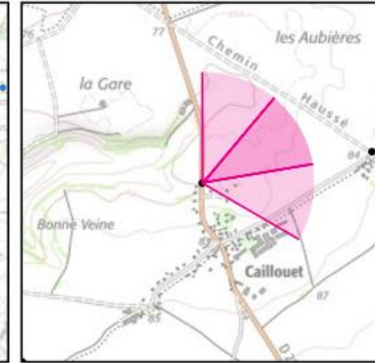
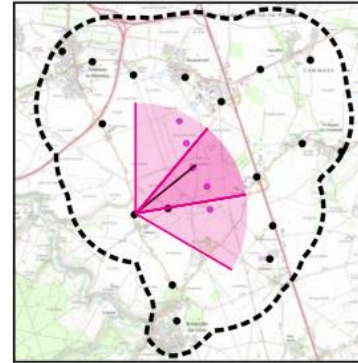


Etat projeté



Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis la D235 au nord de Caillouet



Localisation dans l'AEL et trait de coupe

Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial

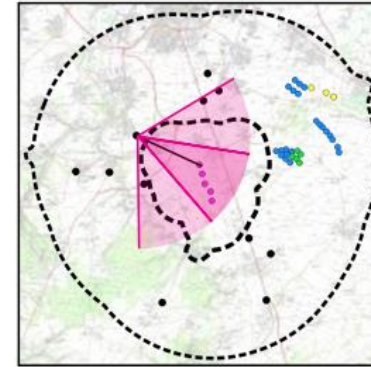


Etat projeté

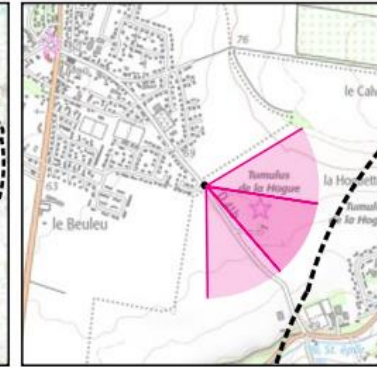


Etude d'impact – Les premiers photomontages

Prise de vue depuis la sortie sud-est de May-sur-Orne



Localisation dans l'AER et trait de coupe



Fond IGN 1 / 25 000

Etat initial



Etat projeté avec les projets existants et approuvés



Compte-rendu du comité consultatif n°2

Les premiers résultats des études d'impacts sont présentés pour les volets Biodiversité et Paysage. Après un rappel de l'implantation finale et des principales sensibilités concernant la biodiversité, un rappel du vocabulaire des études est énoncé. Les effets directs et indirects sur la faune et la flore en phase travaux, exploitation et démantèlement sont ensuite détaillés. Une évaluation des impacts bruts du projet sur l'avifaune, les chiroptères, les autres groupes faunistiques et la flore est réalisé sous la forme d'un tableau. Pour chacun des groupes, le tableau énumère les effets, évalue les impacts, qualifie l'impact brut, et propose des mesures d'évitement et de réduction des impacts, conformément à la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ». Ces mesures ont pour objectif de tendre à faire évoluer les impacts bruts significatifs en impacts résiduels non significatifs.

Une sélection de 10 photomontages est ensuite présentée aux participants. Ceux-ci ont été sélectionnés dans le carnet de photomontage de l'étude d'impacts Paysage afin d'illustrer les cinq communes concernées mais aussi d'être représentatifs des 4 points cardinaux. Aussi, comme précisé par le porteur de projet, cette sélection présente les secteurs où les vues sont les plus importantes (correspondant aux aires d'études immédiate et rapprochée). En ce sens, l'impact est souvent maximisant. Avant de faire circuler les photomontages en format papier pour plus de lisibilité, un rappel de la méthodologie des prises de vue est fait. Il est notamment énoncé le principe en trois prises de vues pour constituer un panorama représentatif de la vue humaine. Pour chacune des vues est montré d'abord l'état initial correspond à l'état du paysage actuel et une vue dite projetée correspondant à la simulation d'intégration du parc au sein de ce paysage.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Echanges avec les membres du comité consultatif suite à la présentation du porteur de projet

Q? L'étude d'impacts est terminée ?

→ Les études d'impacts sont en cours de finalisation. Ce qui est présenté ce jour correspond aux premières conclusions des deux volets Biodiversité et Paysage.

Q? Si vous voulez déposer votre dossier à l'automne, il ne reste que 3, 4 mois ! Moi ce que je retiens c'est qu'il y a des contraintes, notamment avec l'usine Derichebourg, l'aéroport de Carpiquet. Comment les résoudre ? On attend des retours sur ces points.

- La finalisation des études d'impacts juste avant le dépôt est le déroulé classique des étapes du développement.
- Concernant l'usine Derichebourg et l'aéroport de Caen-Carpiquet, ces structures sont consultées. La co-activité avec le parc éolien est quant à elle toujours en cours d'estimation.
- La prochaine étape va être consacrée à la finalisation des études d'impacts pour pouvoir envoyer les résumés non techniques (RNT) aux communes. Il restera alors plusieurs mois pour poursuivre les échanges et continuer à apporter de l'information sur les différents sujets évoqués. Aussi, comme annoncé, les échanges pourront se poursuivre après le dépôt pour finaliser la charte d'engagements. Ces temps d'échanges permettront là aussi de lever les derniers questionnements.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Q? L'impact le plus fort concerne donc les chauves-souris ?

→ En effet, c'est l'espèce qui représente le plus de sensibilités vis-à-vis du parc éolien. A ce titre, plusieurs mesures sont proposées par le bureau d'études Biodiversité pour atténuer les impacts, de même qu'un bridage conditionnel sera mis en œuvre dans la période d'activité des chiroptères.

Q? Quelle est la différence entre le bridage algorithmique et le bridage conditionnel ?

→ Il s'agit de deux types de bridages différents. Le bridage dit algorithmique est basé sur une technologie qui permet, grâce à un logiciel, la reconnaissance des espèces via des radars et des micros. En cas de détection de l'espèce, un bridage automatique est alors enclenché pour arrêter la ou les éoliennes.

→ Le bridage conditionnel, quand à lui, est effectif quel que soit la présence avérée ou non de chauves-souris. Il s'agit d'un bridage préventif, basé sur un ensemble de critères (vitesse du vent, température, proximité avec un boisement...) qui se met en œuvre dans les périodes d'activité des chauves-souris.

Q? Que se passe-t-il si le logiciel tombe en panne ?

→ Neoen ne dispose pas de retours du bureau d'études sur ce point. Des réponses pourront être apportées ultérieurement, une fois la mesure arrêtée.

Q? Le mieux pour votre production c'est le bridage algorithmique ?

→ Le bridage algorithmique est celui qui garantit la protection des espèces tout en assurant une production optimisée. Néanmoins, il s'agit d'une technologie assez récente qui mérite d'être étudié plus en détail avant d'être sélectionnée. Les bridages conditionnels sont à l'heure actuelle les plus communs.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Un complément d'information est ajouté en lien avec cette question : deux méthodes de frein sont utilisées : soit la mise en drapeau plus ou moins importante des pales, réduisant la prise au vent et donc la vitesse de rotation, soit un freinage mécanique en cas d'urgence (comparable au freinage d'une voiture). Aussi, de manière générale, les éoliennes sont mises à l'arrêt dès lors que les vents dépassent les 90km/h pour des questions de sécurité et pour éviter leur usure anticipée.

Q? Le terme de bridage a une connotation négative. Ce bridage est réalisé pour protéger les espèces ou parce que vous n'avez pas besoin de produire ?

- Les bridages sont définis en lien avec l'écologue du bureau d'études Biodiversité afin de protéger les espèces sensibles.
- Plus largement, le système de bridage peut être utilisé pour réduire l'impact acoustique du parc lorsque celui-ci est susceptible de dépasser les seuils réglementaires.

Q? Cela montre bien que dans chaque projet éolien il y a des impacts.

- En effet, les parcs éoliens, comme les autres installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont soumis à une étude d'impacts, car ils génèrent des impacts qui doivent être évalués par des experts qui émettent ensuite des recommandations pour les réduire via la séquence ERC.

Q? Il n'y a pas de vues depuis notre lotissement à Rocquancourt !

- La sélection des points de vue pour les photomontages est effectuée par le bureau d'étude Paysage après une visite de site. Ils sont sélectionnés pour leurs critères de représentativité de plusieurs situations et privilégient des zones où le projet sera théoriquement visible.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

→ Cette sélection, bien que définie à la suite de l'état initial, ne peut être parfaitement représentative de toutes les situations individuelles.

Q? Est-ce qu'il existe des moyens de présenter des vues en 3D comme sur streetview ?

→ Cette modélisation doit pouvoir exister mais elle n'est pas mise en œuvre pour des projets de parcs éoliens par Neoen.

Q? Avez-vous réalisé des sondages là ou comptez mettre vos machines ?

→ Les sondages sont réalisés en phase travaux, avant la construction afin, notamment, d'adapter la profondeur des fondations. Il est dans l'intérêt de Neoen de s'assurer de la bonne tenue de l'éolienne afin de garantir la production d'électricité qui est l'objectif premier de la société.

→ Pour information, le projet est situé en dehors du périmètre du PPRM (Plan de prévention des risques miniers).

Q? Allez-vous prévoir des référés préventifs (constats en présence d'un huissier) pour être sûrs que vos travaux ne créent pas de dommages chez les particuliers ?

→ La pratique que vous évoquez n'existe pas concernant l'éolien. Ce type de démarche est en effet réalisé pour la construction de routes.

→ Dans le cadre de l'éolien, c'est l'étude géotechnique qui sert de référence pour la construction du parc.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Q? J'aimerais que l'on me définisse la notion d'encerclement. On ne veut pas être encerclés. On est presque déjà saturés !

→ Cette question, qui n'a pas été répondue en comité en raison d'un enchainement de questions, est ajoutée dans le compte-rendu :

Contribution post-présentation : La notion d'encerclement est traitée dans le volet Paysage de l'étude d'impacts. Cette étude fait l'objet d'un chapitre consacré à analyser la saturation visuelle en lien avec l'implantation du parc éolien. Cette analyse, multicritères, étudie la relation entre le parc éolien en projet et ceux qui sont déjà présents (s'il y en a), dans un périmètre proche allant souvent jusqu'à 10km. Cette étude cherche à mettre en évidence les angles de respiration, ainsi appelés dès lors qu'aucun parc éolien n'est visible jusqu'à 10km autour de l'objet étudié. Les seuils acceptables de respiration sont déterminés par le guide de l'éolien et peuvent varier d'une région à l'autre. Ainsi, il y a saturation dès lors que l'angle de respiration recommandé n'est pas respecté en raison d'une accumulation de parcs à 390° autour de l'objet étudié (souvent un bourg).

Q? Est-ce qu'il y aura des impacts sur l'usine Derichebourg, car c'est un site classé SEVESO seuil haut !

→ La relation de proximité entre le parc éolien et l'usine Derichebourg est étudiée par le bureau d'études Encis Environnement dans le cadre de l'étude de danger.

→ Les résultats de l'étude de danger (EDD) pourront apporter plus d'informations sur cette question dès lors qu'ils seront connus.



3

La charte d'engagements

ZOOM sur : la charte d'engagements

La charte d'engagements, qu'est-ce que c'est ?

En lien avec le projet de parc éolien, la société Neoen a choisi de mettre en place une démarche d'information et de concertation exemplaire. A ce titre, divers temps de dialogue ont été réalisés, d'autres sont à venir. L'objectif de ces rencontres est de pouvoir, à terme, **définir une charte d'engagements et de bon voisinage.**

La charte **d'engagements** recense les engagements que devra respecter le futur **exploitant** du dépôt du dossier à la préfecture jusqu'à la fin de l'exploitation du site.

Elle comprend deux types d'engagements :

- **Les engagements liés aux obligations réglementaires de l'exploitant,**
- **Les engagements volontaires issus des discussions avec vous.**

A terme, celle-ci sera **annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'Etat et, le cas échéant, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet.**

Travail au format Atelier

L'objectif de la démarche de concertation est de parvenir à une charte de bon voisinage fixant les engagements de NEOEN **au-delà de ses obligations réglementaires** durant le suivi et l'exploitation du parc.

TABLE
1

TABLE
2



5 Phases – 5 supports à compléter

Phase 1 : Le développement

Phase 2 : L'instruction

Phase 3 : La construction

Phase 4 : La mise en service et l'exploitation

Phase 5 : Le démantèlement



Des suggestions de thématiques



Vos contributions ?

Et/ou

Rappel du réglementaire

Propositions des bureaux d'études

→ Présentation de l'atelier : 5 min - Travail sur table : 45 min - Restitution : 10 min

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Comme évoqué dans l'ordre du jour, la 3^{ème} et dernière partie de la présentation est consacrée à un atelier dédié à l'avancement de la charte d'engagements. Pour introduire ce temps de travail, un rappel est énoncé des objectifs de cette charte. Il s'agit de faire émerger des propositions, qui viendront s'ajouter aux obligations réglementaires que doit respecter l'exploitant pendant les différentes phases : pendant le développement, pendant l'instruction, pendant la construction, pendant l'exploitation et pendant le démantèlement. Afin de pouvoir engager la réflexion et contribuer à alimenter la charte d'engagements sur la base des échanges du jour et ceux menés jusque-là, il est proposé aux participants de se réunir autour de deux tables pour une durée d'une heure. La présentation des 5 supports de travail, reprenant les différentes phases évoquées précédemment, est assurée par l'Agence Tact.

La structure des supports est détaillée : Une partie entête est alimentée par le cadre réglementaire ou par les recommandations des bureaux d'études, afin d'indiquer aux participants ce qui sera obligatoirement réalisé par le porteur de projet, quel que soit l'existence ou non de la charte d'engagements. A droite des supports, un encart est dédié à des suggestions de thèmes qui pourraient être pertinents dans chacune des phases.

→ Il est proposé aux participants, avec l'aide de l'Agence Tact, de se saisir des supports pour formuler leurs propositions/suggestions qui seront ensuite étudiées par le porteur de projet pour leur faisabilité opérationnelle avant d'être traduits en engagements écrits dans la charte.

Les supports distribués sont annexés à ce compte-rendu afin de rendre accessible les thématiques et ainsi permettre aux personnes absentes de contribuer ultérieurement.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

Echanges avec les membres du comité consultatif suite à la présentation du porteur de projet

La présentation de l'atelier et la proposition faite aux participants de se réunir pour avancer sur la charte d'engagements a suscité plusieurs réactions.

Plusieurs participants s'accordent à dire « qu'ils ne sont pas assez nombreux pour compléter les supports de travail ». Pour compléter leurs propos, ceux-ci énoncent : « Nous ne sommes pas, à 6 ou 8 riverains, assez nombreux pour pouvoir rédiger des propositions. Nous avons besoin de digérer les informations de notre côté et de travailler dessus ». La question de la légitimité est évoquée au cours de l'échange qui s'en suit. Une partie des participants mettant en avant le fait qu'ils ne peuvent pas, individuellement, s'exprimer pour le collectif. Ceux-ci précisent : « On ne refuse pas l'échange, on ne refuse pas le dialogue, mais chacun doit pouvoir s'exprimer ».

→ En lien avec ces retours, il est proposé aux participants de repartir avec les supports imprimés afin d'y travailler en vue d'une prochaine rencontre. Aussi, en lien avec la question posée : « Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un endroit où on pourrait poster les idées ? », le porteur de projet et l'Agence Tact rappellent que le site internet de la concertation dispose d'un formulaire de contact qui peut servir pour les contributions individuelles. Aussi, le porteur de projet rappelle qu'il est disponible par mail et par téléphone pour recevoir les propositions, de même que l'Agence Tact.

A la suite de cet échange ayant conduit au report du travail en atelier, un échange entre les participants et le porteur de projet s'en suit. Il concerne notamment la taille de la zone d'étude et les engagements pris par Neoen à la suite des échanges avec la mairie de Fresney-le-Puceux (éloignement aux habitations à 750m contre 500m réglementairement). Il est rappelé aux participants que si l'engagement avait pris pour base les 1000 m demandés, le projet n'aurait plus été possible.

Compte-rendu du comité consultatif n°2

En effet, une zone d'étude trop petite ne permet pas d'éviter certains secteurs en cas de résultats d'études montrant des secteurs à enjeux. Ainsi, le porteur de projet ne peut pas s'engager à financer des études sur une zone d'étude trop contrainte ne permettant pas l'évitement.

Aussi, pour rappel, dans l'implantation qui a été présentée, plusieurs éoliennes sont situées à plus de 900 m des habitations, soit une valeur plus proche des 1000 m demandés que des 750 retenus.

La conclusion des échanges met en évidence un important besoin d'information de la part des participants et la nécessité de continuer les échanges. La période indiquée pour le 3^{ème} comité consultatif sera confirmée par mail aux participants et à l'ensemble de la liste des personnes invitées à participer à ce comité.

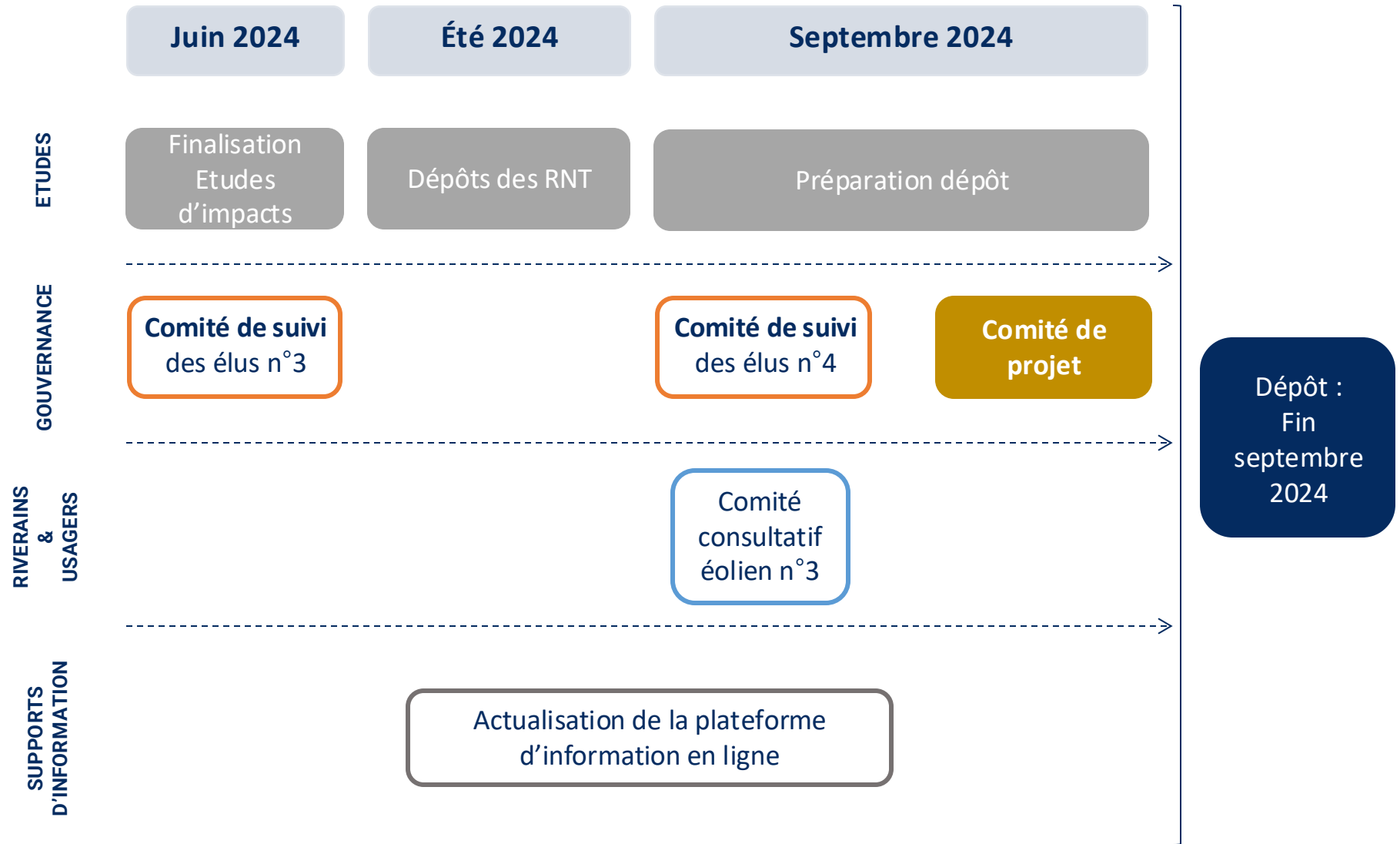
Le comité consultatif est conclu à l'issue de ces échanges.



?

Et après ?

Les actions à venir



Prochain comité consultatif éolien :

1^{ère} semaine de septembre 2024

NEOEN

Merci de votre attention



ANNEXE : Supports de l'atelier

PHASE 1 : Développement

- Mettre en place des instances de dialogue et de concertation régulièrement jusqu'au dépôt du dossier
 - Mise en place d'un comité à destination des élus des communes d'implantation, des communautés de communes concernées ainsi que des communes voisines
 - Mise en place d'un comité consultatif éolien regroupant des habitants de chaque commune et des représentants des associations locales.
- Chercher à développer un projet de haute qualité et de moins impacts
- Un éloignement d'au moins 750m des habitations et de la future zone artisanale de Bretteville-sur-Laize
- Mettre en œuvre des moyens de communication pour tenir informés les acteurs du territoire de l'avancée du projet
 - Distribution de lettres d'informations aux étapes clés du développement du projet
 - Mise en ligne d'une plateforme d'information alimentée en continue au fur et à mesure de l'avancée du projet et des échanges

Vos contributions ?

Suggestion de thèmes

Validation charte
d'engagements

Information
riverains



- Poursuivre les échanges au sein des deux comités pour définir la meilleure solution pour le partage de la valeur du projet éolien

Vos contributions ?

Suggestion de thèmes

Information riverains
sur le déroulé de
l'instruction

Partage de la valeur

Enquête publique



PHASE 3 : Construction

BUREAUX D'ÉTUDES*

- Adapter la phase travaux aux périodes de sensibilité des espèces (mars à mi-septembre)
- Limiter l'emprise du chantier – Ne pas déborder sur les zones non concernées
- Adapter les horaires des travaux – Eviter les travaux de nuit
- Adapter les modalités de circulation des engins de chantier - Limiter la vitesse de circulation sur le chantier
- Limiter les nuisances lumineuses pendant la phase chantier

*Soumis à validation par après analyse des impacts résiduels

Vos contributions ?

RIVERAINS

Suggestion de thèmes

Information
travaux/chantier

Suivi des
engagements

Maitrise des
impacts

Mesures
compensatoires



PHASE 4 : Exploitation

BUREAUX D'ÉTUDES*

- Réaliser des bridages le matin et le soir à l'heure de vol des laridés
- Réaliser un bridage pendant la période de moisson et surtout de labours
- Réaliser un suivi de la mortalité sur les espèces à enjeux identifiées lors de l'état initial
- Réaliser un suivi de mortalité spécifique pour les laridés (Goélands)
- Réaliser un suivi spécifique aux busards
- Réaliser une convention avec association naturaliste afin de protéger les nids de busards à proximité du parc
- Opérer des restrictions sur les lumières (en dehors des éclairages sécuritaires pour le repérage aérien)

*Soumis à validation par après analyse des impacts résiduels

RIVERAINS

Vos contributions ?

Suggestion de thèmes

Suivi de l'exploitation

Maîtrise des impacts

Modalités d'échanges avec l'exploitant

Suivi Faune/flore

Mesures compensatoires et d'accompagnement



PHASE 5 : Démantèlement

RÈGLEMENTAIRE

- Démantèlement des éoliennes, postes de livraison et câbles dans un rayon de 10m autour des installations
- Excavation de la totalité des fondations
- Comblement de l'excavation par des terres aux caractéristiques comparables avec celles situées à proximité de l'installation
- Remise en état du site
- Valorisation des déchets de démolition et de démantèlement
- Recyclage d'au moins 95% des éoliennes
- Mise en place de garanties financières pour assurer le démantèlement des éoliennes

RIVERAINS

Vos contributions ?

Suggestion de thèmes

Information
chantier

Maitrise des
impacts

Suivi des
engagements

